

# Materials Control

Manuel pour l'adaptation des taux de TVA au 01.01.2011

**MC** | MICROS-Fidelio  
Materials Control

**Your Menu  
for  
Inventory  
Management  
&  
Procurement**



## Introduction

Dans le cadre de la modification de la loi sur la TVA qui entrera en vigueur au 01.01.2011, il sera nécessaire de procéder à quelques adaptations dans la configuration de Materials Control.

A partir du 01.01.2011 les taux de TVA seront modifiés comme suit :

7.6%	=>	8.0%
3.6%	=>	3.8%
2.4%	=>	2.5%

Pour être en accord avec cette modification, il faudra modifier les paramètres des taxes (TVA) dans Materials Control.

**Ces modifications devront être faites le 01.01.2011 après la clôture journalière, mensuelle et annuelle de Micros. Il est impératif que TOUS les bulletins de livraison concernant l'année 2010 aient été enregistrés dans Materials Control AVANT cette date !**

**De plus, aucun bulletin de livraison concernant l'année 2011 ne devra être enregistré avant que ces modifications soient effectuées !**

Vous trouverez ci-après la marche à suivre pour procéder à ces modifications.

En plus des paramètres de taxes (TVA), d'éventuels groupes d'articles (ex : 9000 – Frais de port (TVA 7.6%) ou noms d'articles (ex : Frais de port 7.6%) faisant référence aux anciens taux de TVA devront également être modifiés pour ne pas porter à confusion.

Si les paramètres de taxe (TVA) ne peuvent être changés qu'à partir du 01.01.2011, les groupes d'articles et articles peuvent, quant à eux, être modifiés en avance.

Nous vous recommandons de vous familiariser avec ces différentes manipulations en repérant les différents menus que vous aurez à modifier et restons bien entendu à votre disposition pour toutes questions relatives à cette manipulation au numéro +41 21 632 91 00 (heures de bureau) ou par mail : [ch-support@micros.com](mailto:ch-support@micros.com).

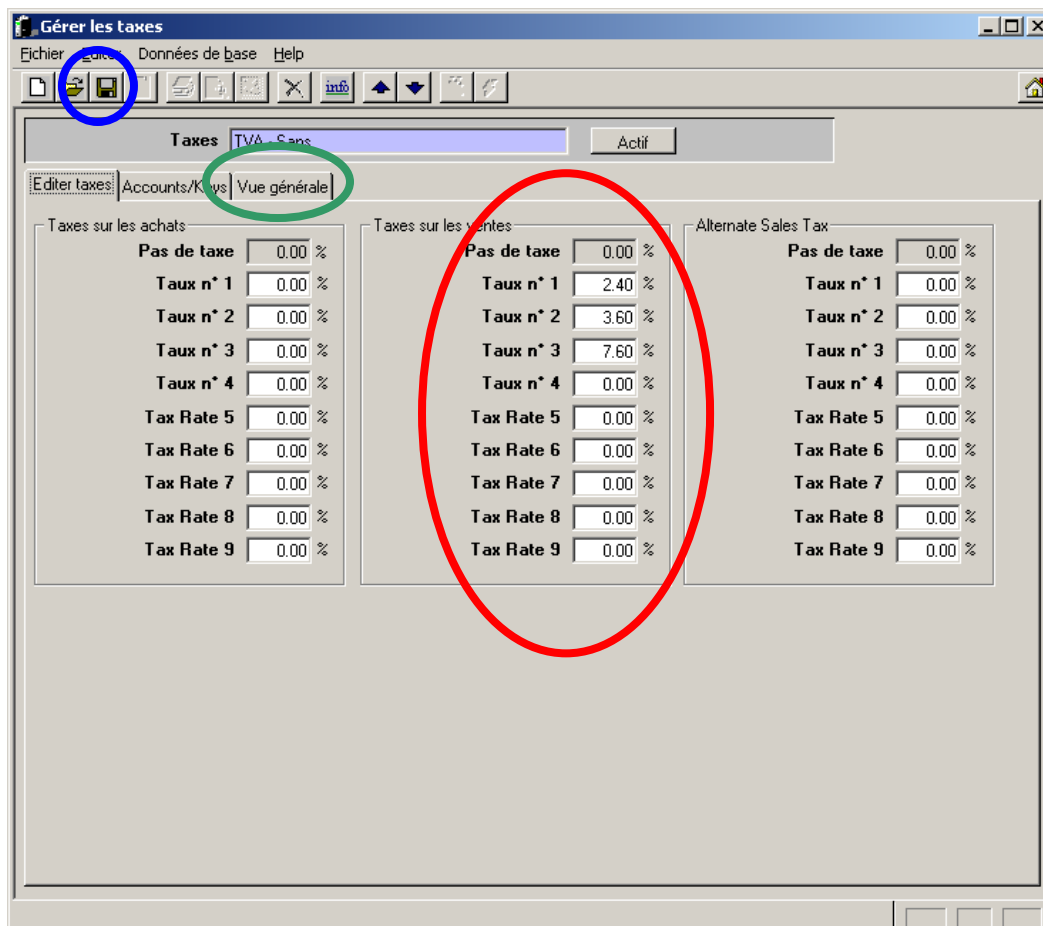
## Marche à suivre

1. Ouvrez Materials Control.
2. Allez dans **Données de base** et cliquez sur **Taxes**.



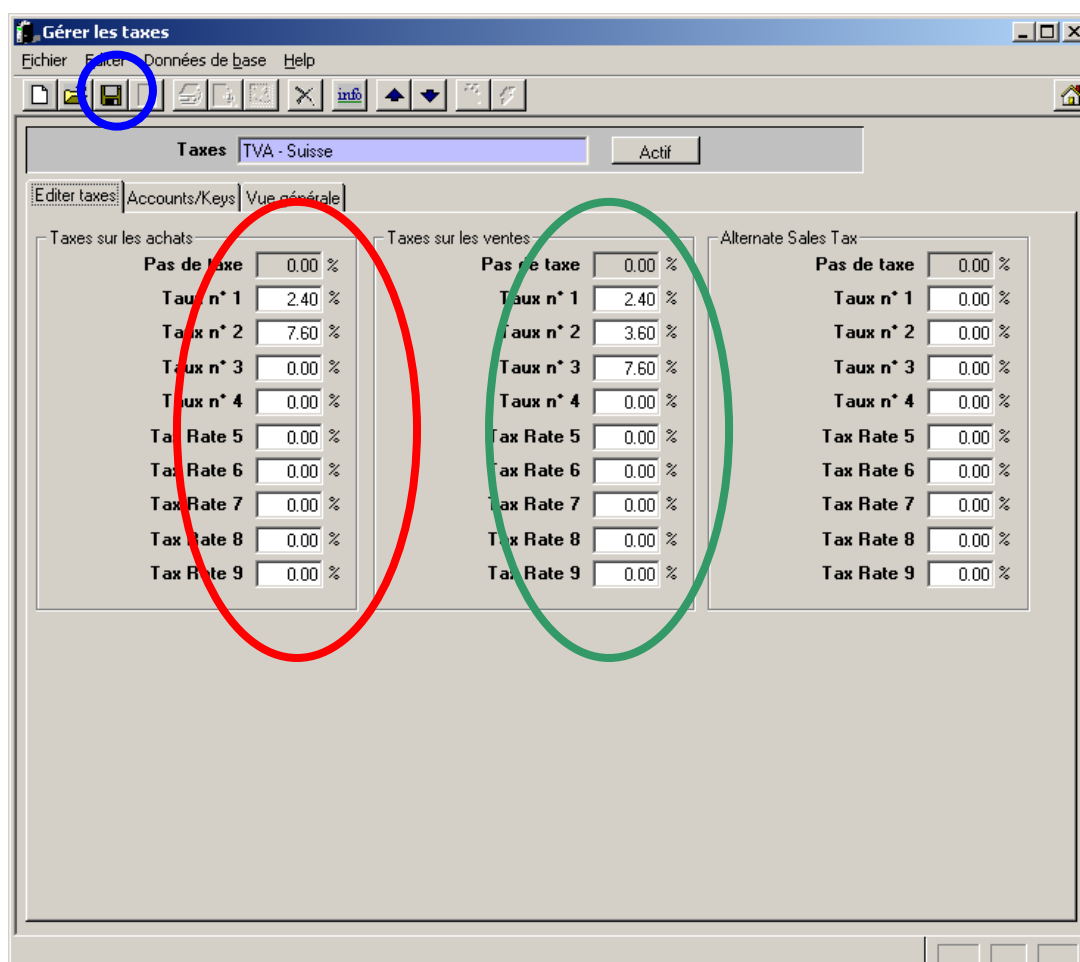


5. Pour la « TVA – Sans », seuls les taux figurant dans la colonne Taxes sur les ventes doivent être modifiés selon la table figurant au début de ce document !



6. Une fois les modifications effectuées, sauvegardez-les en cliquant sur la **disquette**.  
 7. Pour passer à la deuxième occurrence, cliquez maintenant sur **Vue générale**.  
 8. Cliquez deux fois sur « TVA – Suisse »

9. Pour cette occurrence, les taux figurant dans les colonnes **Taxes sur les achats** et **Taxes sur les ventes** doivent être modifiés selon la table figurant au début de ce document.



10. Une fois les modifications effectuées, sauvegardez-les en cliquant sur la **disquette**.

N'oubliez pas de modifier les éventuels groupes d'articles et/ou articles faisant référence aux anciens taux de TVA.

La procédure de modification des taux de TVA est maintenant terminée !

**MICROS-FIDELIO Suisse SA**  
**Place Saint-Louis 2**  
**CH-1110 Morges**  
**Tél : +41 21 632 91 00**  
**Fax : +41 21 632 91 01**

© Copyright 2010 MICROS Systems, Inc. All rights reserved.  
micros® and micros-fidelio® are registered trademarks of MICROS Systems, Inc. Certain product and company names appearing here may be the trademarks or service marks owned and/or registered by third parties. All other product and brand names are the property of their respective owners.

No part of this publication may be reproduced, photocopied, stored on a retrieval system, or transmitted without the express prior written consent of the publisher. MICROS-FIDELIO GmbH retains the right to update or change the contents of this document without prior notice. MICROS-FIDELIO GmbH assumes no responsibility for the contents of this document.

**Disclaimer:** This document or any part of it is for the sole purpose of MICROS-FIDELIO GmbH and the vendor reviewing and following the rules of the Certification Process. It is not intended for Public distribution in any form and is regulated by a Confidentiality Agreement in place between both parties.

Author	CPR
Department	F&B
Date	06.08.10
Document version	1.1